

Image not found or type unknown



Aide juridictionnelle et honoraires d'avocat trop chers

Par **archimede**, le **20/06/2007** à **08:07**

Bonjours et merci d'avance,

Je beneficie d'une aide juridictionnelle de 55% par l'état pour un divorce a l'amiable par consentement mutuel et l'avocat désigné d'office me demande des honoraires s'élevant a 1585,92 euros....

Je me suis renseigné sur les honoraires d'autres avocats de ma commune qui me demanderaient,eux, des honoraires de 1200 euros sans aide juridictionnelle...

Je considere donc que cette aide n'en est pas vraiment une comme j'aurai pu trouver moins chere...

Que puis-je donc faire et est-ce normal ???

Merci